



Luxembourg, le 28 mai 2019

Circulaire n° 3709

Circulaire

aux administrations communales

Concerne : Inscription et conservation des informations sur les bénéficiaires effectifs dans le Registre des bénéficiaires effectifs

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Sur demande de M. le Ministre des Finances, je vous prie de trouver en annexe une note émanant du Directeur de l'Administration du cadastre et de la topographie concernant l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding